

Objet

Le sous-solage d'un terrain est une opération agricole créant une tranchée immédiatement remblayée, ayant pour objet d'aérer le terrain, réalisée à l'aide d'un tracteur équipé d'une sous-soleuse comprenant 1 ou plusieurs socs, à une profondeur généralement comprise entre 50 cm et 1 mètre.

Certaines sous-soleuses permettent également de dérouler des drains dans le sol.



Risques potentiels

L'ouverture du terrain par la charrue ou le coutre sous-soleur est réalisée à une profondeur à laquelle peuvent se trouver des canalisations, notamment de transport, avec un risque important d'agression si la localisation de ces ouvrages n'a pas été réalisée correctement.

Recommandations et prescriptions

Prescription

Au contraire des travaux agricoles superficiels (profondeur inférieure à 40cm), **le sous-solage doit impérativement faire l'objet de déclarations auprès des exploitants de réseaux**. La superficie des espaces concernés nécessite généralement l'envoi de DT et DICT séparées (plusieurs DT-et DICT si la surface est supérieure à 20 ha).

Il s'agit ici de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.